**PARTIE B : Journaliste sommatif**

Tu joueras le rôle de la journaliste dans le roman «Ainsi parle le Saigneur». La police a capturé le meurtrier à Chesterville. Ton travail est d’informer les habitants de Chesterville sur l’enquête, les crimes et la capture du meurtrier comme le fera un vrai journaliste. Tu dois rédiger une nouvelle journalistique utilisant le titre suivant :

***La SQ capture le «Saigneur» de Chesterville.***

N’oublie pas :

1. Choisis une photo qui représente bien le titre et les informations fournies.
2. Utilise le titre fourni.
3. Choisis une photo qui illustre physiquement le journaliste qui travaille avec Manon Pouliot.
4. Insère la date de publication.
5. Utilise le nom du journal hebdomadaire déjà existant dans le roman.
6. Fournis les informations détaillées à l’enquête : où, qui, quand, quoi, comment, pourquoi.
7. La citation d’un personnage du roman. Surveille le format «…..» a déclaré, Mme \_\_\_\_, son titre.
8. Utilise un traitement de texte pour dactylographier ta nouvelle. Suis le style d’un journal.
9. Suis l’exemple fourni à la page suivante.



[titre du journal]

La SQ procède à cinq arrestations [titre de la nouvelle]

[Claude Thibodeau](http://www.lanouvelle.net/Auteur-Claude-Thibodeau/2321/1) [journaliste]

Publié le 02 avril 2014 [QUAND?]

La Sûreté du Québec [QUI?] a mené, mercredi [QUAND?], une deuxième phase de son opération Macramé en procédant à l’arrestation de cinq individus. [QUOI?] Il s’agit d’Alain Hélie d’Aston Jonction [OÙ?], de trois Victoriavillois, Frédéric Poirier, Jason Labbé et Patrick Roberge et de Billy Steve Provencher de Warwick [OÙ?]. [QUI?] Ces individus ont tous comparu [QUOI?], mercredi après-midi [QUAND?], devant la juge Dominique Slater de la Cour du Québec [OÙ?].

Un seul, Patrick Roberge, [QUI?] a pu recouvrer sa liberté avec le consentement de la poursuite [COMMENT?] représentée par Me Nicolas Poulin, un procureur de Québec [QUI?].

Roberge [QUI?] fait face à deux chefs d’accusation de trafic de stupéfiants, des faits [QUOI?] qui seraient survenus en août 2013 [QUAND?] . Il reviendra pour la forme devant la Cour le 2 mai. [QUAND?]

Il a été remis en liberté moyennant un engagement sans dépôt de 1 000 $ tout en s’engageant au respect de certaines conditions, dont celle de se trouver chez lui entre 23 h et 6 h, sauf aux fins de travail. Il lui est aussi interdit de posséder un téléphone cellulaire et un téléavertisseur. Il ne peut non plus communiquer avec les autres accusés arrêtés dans le cadre du projet Macramé qui visait le démantèlement d’un réseau de trafic de stupéfiants [COMMENT?], actif principalement dans la région de Victoriaville [OÙ?].

Les quatre autres suspects arrêtés [QUI?], mercredi [QUAND?], demeurent détenus [QUOI?]. Alain Hélie [QUI?] reviendra devant le Tribunal [QUOI?], mardi (8 avril) [QUAND?], pour son enquête sur remise en liberté [POURQUOI?]. «M. Hélie faisait, en fait, partie de la première phase de Macramé. Mais on a exécuté le mandat [COMMENT?] aujourd’hui (mercredi) [QUAND?]», a indiqué son avocat, Me Guy Boisvert, [QUI avec SON TITRE?] à la juge Slater. «Mon client aurait une participation très limitée, selon la preuve. Il y aurait une transaction impliquant M. Hélie.» **[CITATION?]**

Le ministère public [QUI?] l’a d’ailleurs reconnu. «Le nombre d’interceptions téléphoniques le concernant est plutôt limité à deux ou trois conversations [COMMENT?]. Une séance de filature montre aussi Tommy Michel (la présumée tête dirigeante du réseau) qui se rend à sa résidence [COMMENT?]» **[CITATION?]**, a mentionné le procureur [QUI?] aux poursuites criminelles et pénales.

Frédéric Poirier [QUI?], pour sa part, doit répondre d’un seul chef d’accusation de trafic de stupéfiants [QUOI?] qui serait survenu en août 2013 [QUAND?]. Son retour en Cour a été fixé à demain (jeudi) [QUAND?] pour la forme [POURQUOI?].

Billy Steve Provencher [QUI?], un homme déjà condamné dans le passé en matière de stupéfiants, est aussi accusé de trafic [QUOI?]. Son dossier a été remis à lundi (7 avril) [QUAND?], pour la forme seulement [POURQUOI?]. Sa présence n’est pas requise [QUOI?].

Quant à Jason Labbé [QUI?], sur qui pèsent deux chefs d’accusation de trafic de stupéfiants [QUOI?], il revient au palais de justice dès demain (jeudi) [QUAND?]. Selon la poursuite, il pourrait obtenir sa libération moyennant des conditions [QUOI?].

À ce jour [QUAND?], donc, le projet Macramé a permis l’arrestation de 30 individus [QUOI?], dont près d’une quinzaine occuperont [QUI?], dès lundi (7 avril) [QUAND?], les sièges des jurés dans la grande salle d’audience pour la tenue de leur enquête sur remise en liberté [COMMENT ET POURQUOI?] qui pourrait s’échelonner sur une semaine [QUAND?], sinon davantage.

La Sûreté du Québec [QUI?], pour sa part, poursuit son enquête [QUOI?].